

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CANTON DE BRY SUR MARNE
COMMUNE DE BRY SUR MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2025ARR0212

Thème : Institutions et vie politique/Fonctionnement des assemblées/Autres

Désignation des membres du jury du concours municipal des jardins fleuris 2025

Le Maire de Bry-sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024DELIB0151 portant sur le règlement et l'approbation du règlement du concours « Jardins et Balcons fleuris 2025 »,

Considérant qu'il convient de fixer la composition du jury du concours tel que prévu à l'article 5 du règlement du concours municipal des jardins et balcons fleuris 2025 approuvé par le Conseil Municipal,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Fixe comme suit la composition du jury du concours municipal des jardins et balcons fleuris 2025 :

- Pierre LECLERC, Adjoint au Maire
- Olivier ZANINETTI, Adjoint au Maire
- Josette CHABROL, du Conseil Municipal des Seniors
- Ghislaine FRISTH, du Conseil Municipal des Seniors
- Eloïse VAROTEAUX LAVIGNE, du Conseil Municipal des Jeunes
- Charlotte DEMAILLY, Agent cheffe d'équipe des Espaces Verts
- Olivier CASANOVA, Agent des Espaces Verts

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Bry-sur-Marne, le lundi 07 juillet 2025

Le Maire,

PUBLIE LE **15 juillet 2025**

